



**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du  
Jeudi 17 octobre 2024 à 20 h 15

Nombre d'élus en exercice :  
15

Nombre d'élus présents :  
12

Nombre d'élus absents :  
3

Le 17 octobre 2024, à 20 heures 15 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 11 octobre 2024, sous la présidence de M. Jacques WURTZ, adjoint au maire.

Présents : Jean-Daniel BARTH, Anne BERRON, Christelle BOCHATKO, Jean-Philippe BRUMPTER, Sylvie DOTT, Armelle DHIVER, Gérard GAUTIER, Cathie GOETTER, Freddy HETZEL, Audrey KLERLEIN, Pierre ROTH, Jacques WURTZ.

Absents et excusés : Marc HERRMANN, Céline LUX, Marc RETTIG.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 n'appelle pas de remarque de la part des élus et est approuvé à l'unanimité.

**2) Annualisation du temps de travail**

*VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1 ;*

*VU le code général de la fonction publique ;*

*VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;*

*VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;*

*VU l'avis du comité social territorial en date du 10 septembre 2024 ;*

**CONSIDERANT** la saisonnalité des tâches attribuées aux agents techniques polyvalents et la forte contrainte météorologique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'annualiser le temps de travail des agents du service technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 30 h/hebdomadaires réparties du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30
- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 40 h/hebdomadaires réparties du lundi au vendredi, de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

avec possibilité de décaler occasionnellement les horaires sur la journée en cas de conditions météorologiques difficiles ;

**AUTORISE** M. le Maire ou toute autre personne dûment déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3) Acquisition d'un hangar communal

M. Wurtz informe le conseil municipal qu'un bâtiment professionnel sis 1 rue du Cimetière est actuellement en vente et correspondrait aux besoins en matière d'atelier municipal.

La commission « atelier municipal » a visité les locaux et a émis un avis favorable pour l'acquisition du bien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'acquisition du bâtiment sis 1 rue du Cimetière ;

**AUTORISE** M. le Maire ou toute autre personne dûment déléguée, à mener les négociations pour l'acquisition dudit bâtiment.

### 4) Circulation rue du Stade, rue de l'Altenweg, rue des Champs

M. Wurtz présente au conseil municipal plusieurs propositions d'aménagement de la circulation dans le secteur rue du Stade / rue de l'Altenweg / rue des Champs / rue du Tabac, visant à limiter la circulation des véhicules causant une gêne vis-à-vis des piétons et des cyclistes. En effet, il est constaté que ces voies sont très fréquentées, notamment par les promeneurs de chiens et les familles avec enfants.

Après réflexion, le conseil municipal décide à l'unanimité de limiter la circulation des véhicules (sauf véhicules agricoles et cyclistes) en sens unique dans la rue du Stade sur le tronçon MSC > rue de l'Altenweg et dans la rue de l'Altenweg sur le tronçon rue du stade > rue de l'Etang. Ces dispositions prendront effet dès que l'arrêté de circulation sera pris et que la signalisation routière correspondante sera mise en place.

A l'issue de quelques mois d'application, un bilan sera établi afin de décider s'il faut pérenniser ces dispositions ou non.

### 5) Points divers

Néant

Fin de la séance à 21h15.

Le secrétaire de séance,  
Bérénice CLIVET

L'Adjoint au Maire,  
Jacques WURTZ